

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du mardi 15 janvier 2019
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil dix-neuf le quinze janvier à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, adjoint au maire, et M. Jean-Charles FONTAINE, conseiller municipal délégué,
M. Yvan BUNEL, Mme Evelyne ARONDEL, Mme Marlyse DOULET, Mme Odile MARCHAND, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, M. Nicolas MOLETTE, Mme Martine DECOOL, M. Michel LEVIEUX, et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Christel CARPENTIER donne pouvoir à Mme Marlyse DOULET
M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à Mme Odile MARCHAND
M. Jean-Yves STEPHAN donne pouvoir à M. Michel BAUDRY
M. Romain DEHAIS donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
Mme Annie LEFRANCOIS donne pouvoir à M. Michel LEVIEUX

Absentes : Mme Myriam BOUQUEREL, Mme Magali GOY, et Mme Aurore RAUCH.

Date de convocation : 08 janvier 2019.

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 20h30, et donne lecture de l'ordre du jour. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Evelyne ARONDEL est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 17 décembre 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Patrimoine : demandes de subvention – réfection d'une partie des toitures de l'école élémentaire Louis Pergaud

Afin de poursuivre le maintien du patrimoine, la commission travaux en sa séance du 28 novembre 2018, a émis un avis favorable pour procéder à la réfection d'une partie des toitures de l'école élémentaire Louis Pergaud, dans sa partie la plus ancienne.

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'ETAT, au titre de la DETR 2019, du Département de Seine-Maritime au titre de l'aide aux établissements scolaires publics de 1^{er} degré, ainsi qu'un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, au titre de l'axe 2 – bâtiments et équipements communaux. Adopté à l'unanimité.

Concours agricole 2019 – Demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime

Le concours agricole du lundi gras se déroulera le lundi 04 mars prochain, place du Champ de foire à Cany-Barville. Cette manifestation rassemble de nombreux exposants de race bovine, ovine et équidés. Considérant la renommée de ce concours au niveau régional, et sa fréquentation assidue, le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime, ainsi qu'une dotation spéciale pour la remise du prix spécial « Francis Sénécal ». Adopté à l'unanimité.

Concours agricole 2019 – détermination du montant des primes

La commission « animation, terroir et tourisme », propose de reconduire l'attribution de primes, décernée par les membres du jury, aux éleveurs qui présentent des animaux de qualité. Ces primes sont destinées à encourager les éleveurs à poursuivre leur démarche qualitative de production d'animaux d'élevage et de boucherie. Il est proposé d'inscrire un montant de 5.000€ de primes.

Cette dotation sera complétée par la remise aux lauréats de plaques fournies par la commune de Cany-Barville, et de coupes offertes par les partenaires de la commune.
Adopté à l'unanimité.

Ecole Jeanne d'Arc – acompte sur la participation aux frais de fonctionnement – exercice 2019

Chaque année, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc.

Le conseil municipal décide de reconduire la participation financière annuelle à hauteur de 426€ par élève de maternelle et 311€ par élève de classe élémentaire. Le conseil municipal autorise le versement d'un acompte avant l'adoption du budget primitif 2019. Adopté à l'unanimité. M. Michel LEVIEUX sorti de la salle, ne prend pas part à cette délibération.

Restauration des registres de l'état-civil – demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime

Vu l'intérêt patrimonial et historique des archives communales, et afin de poursuivre la restauration des registres de l'état-civil qui permet d'améliorer leur conservation, le conseil municipal sollicite en allègement de la dépense une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime, au titre de la politique départementale de restauration de documents significatifs de l'histoire de la commune. Adopté à l'unanimité.

Weight watchers - mise à disposition temporaire de la salle du Clos St Martin

La Sté Weight Watchers occupe la salle du Clos St Martin tous les mercredis après-midis pour dispenser des animations auprès de leurs clients. Le conseil municipal décide de renouveler la convention de mise à disposition à titre précaire pour l'année 2019 au nom de WW OPERATIONS France SAS, en appliquant une révision de tarifs suivant l'évolution du dernier indice INSEE connu des prix à la consommation pour 2018. Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés – 1 abstention.

AGENDA

- Dimanche 27 janvier 2019 à 16h00 à l'église de CANY-BARVILLE : concert « A CAPELLA » - Maîtrise de Seine-Maritime – concert organisé par l'association « les amis de l'orgue ».
- Lundi 04 mars 2019 : concours agricole du lundi gras

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 18 février 2019 à 20h30.

La séance est levée à 21h45.

Fait à Cany-Barville, le 16 janvier 2019

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT

